

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 040878

70315

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 627 Société : RAM
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : Mr. A. E. Mohamed Ahmed
Date de naissance : 12-03-1984
Adresse : H. El L. au Rue Mohamed Toudjhe
Tél. : 0631605386 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

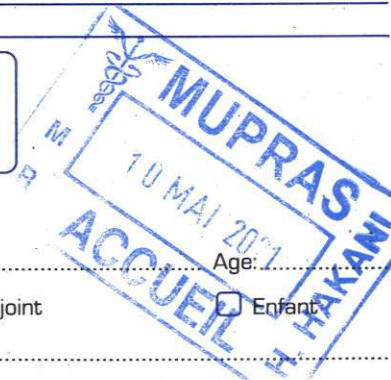
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-581493

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 624 Société : RAM
☐ Actif ☒ Pensionné ☐ Autre :
 Nom & Prénom : MR. AIT MIHAMED AHMED
 Date de naissance : 12/03/1944
 Adresse : HN/ ESSALOM RUE MADYAN TROUDHA
 N° 61 CASABLANCA
 Tél. : 0634605386 Total des frais engagés : 1646,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur HANANE BOUGTEB
 Cardiologue
 Cabinet de Cardiologie
 et d'Explorations Cardiovasculaires
 115, Anoual Office : 1er Etage Bureau N°2
 Boulevard Anoual Quartier des Hôpitaux
 Tél : 05 22 22 53 27 - Urg. : 06 61 23 56 56
 INPE : 091034413

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09/03/2021
 Nom et prénom du malade : AIT MIHAMED AHMED
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Cardiopathie To du système
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA le 09/03/2021
 Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° W19-581493

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
 Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :
 Nom de l'adhérent(e) :
 Total des frais engagés :
 Date de dépôt : 10 MAI 2021

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09-03-21	Contrôle		Gratuit	INP : 091034413 Docteur Hanane BOUSTEB Cardiologue Cabinet de Cardiologie et d'Explorations Cardiovasculaires 115, Anoual Office : 1er Etage Bureau N° 2 Boulevard Anoual Quartier des Hôpitaux Tel: 05 22 22 53 27 - Urg: 06 61 23 56 56 INPE : 091034413

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
--	------	-----------------------

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	19/03/21	B1 210 + 220	1696,40 Dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

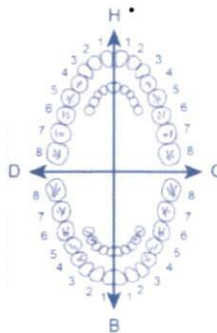
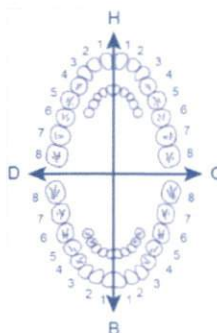
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G B (Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION
				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr BOUGTEB Hanane

*Spécialiste en Pathologie
Cardio-Vasculaire*

*Diplômée de la Faculté
de Médecine Hassan II de Casablanca
DIU d'Echocardiographie
et d'épreuve d'effort
Université de Bordeaux Segalen 2*

الدكتورة بوطيب حنان
**أخصائية في أمراض القلب
والشرايين**

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء
حاصلة على دبلوم الفحص بالصدى
وفحص الجهد وإعادة التأهيل
القلب والأوعية بجامعة بورديو سيغالين 2

Casablanca le

09 MAR. 2021

AIT MIHAMED KHADIJA

- 1- NFS + Pq
- 2- CRP / VS
- 3- NT Pro BNP
- 4- Pro calcitonine

Docteur Hanane BOUGTEB
Cabinet : 115, Anoual Office 1er Etage Appt. N°2 Bd Anoual Quartier des Hôpitaux - Casablanca
et 201, Sidi Moussa, Casablanca
Tél.: 05 22 22 53 27 - GSM : 07 07 78 78 00 - E-mail : cabinet.dr.hananebougteb@gmail.com
Patente 36300382 - IF 15261205 - ICE 000149143000094

115, إقامة أنوال أوفيس الطابق 1 الرقم 2 شارع أنوال حي المستشفيات الدار البيضاء

115, Anoual Office 1er Etage Appt. N°2 Bd Anoual Quartier des Hôpitaux - Casablanca

Tél. : 05 22 22 53 27 - GSM : 07 07 78 78 00 - E-mail : cabinet.dr.hananebougteb@gmail.com

Patente 36300382 - IF 15261205 - ICE 000149143000094

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES STENDHAL

RES. BENBER , Angle Av. STENDHAL & Bd. GEORGE SAND , Entrée A , 2 ème étage

CASABLANCA . Tél. : 0522 25 59 77 - Fax : 0522 25 59 76.

PATENTE N: 34712925 - CNSS : 6644109 . INPE: 093001329

IGR: 42200812 - ICE: 001714856000092

MIYA CHAIBI

Pharmacien Biologiste

Casablanca le 19 mars 2021

Madame AIT M HAMED KHADIJA

FACTURE N°	540
------------	-----

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	Total : B 1210
Vitesse de sédimentation -----	B	30	
Protéine C réactive -----	B	100	
pro BNP -----	B	600	
Procalcitonine -----	B	400	

Prélèvements :

Sang-----	K	2,5
-----------	---	-----

TOTAL DOSSIER	1 646,40 DH
---------------	-------------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Six Cent Quarante Six Dirhams et Quarante Centimes

Cuy
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES STENDHAL
Angle Av. STENDHAL & Bd. GEORGE SAND
CASABLANCA
Tél: 0522 25 59 77 - Fax: 0522 25 59 76
PATENTE N: 34712925 - CNSS: 6644109 - INPE: 093001329

Miya CHRAIBI

Pharmacien Biologiste
Diplômée de l'Université de Montpellier
Ancienne Interne au CHU de Montpellier

Dossier ouvert le : 19/03/21

Prélèvement effectué à 09:47

Edition du : 19/03/21

DES DE BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE - BIOCHIMIE - HÉMATOLOGIE
PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE

Madame AIT M HAMED KHADIJA

Docteur HANANE BOUGTEB

Réf. : 21C227

Page : 1/2

Compte Rendu d'Analyses

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

(SYSMEX KX21)

NUMERATION GLOBULAIRE

Globules rouges	:	4,16	10 ⁶ /mm ³
Hémoglobine	:	11,3 *	g/100 ml
Hématocrite	:	36,0 *	%
VGM	:	87	μ ³
TCMH	:	27	pg
CCMH	:	31	%
Globules blancs	:	7 630	/mm ³

Normales
(Femme Adulte)

19/12/20

FORMULE LEUCOCYTAIRE

Polynucléaires neutrophiles	:	42	%	3 197	/mm ³
Polynucléaires éosinophiles	:	13	%	961	/mm ³
Polynucléaires basophiles	:	0	%	0	/mm ³
Lymphocytes	:	34	%	2 617	/mm ³
Monocytes	:	11	%	801	/mm ³

2000 - 7500
40 - 300
< 100
1500 - 4000
40 - 800

3115
389
0
2207
779

NUMERATION DES PLAQUETTES

Plaquettes	:	246	10 ³ /mm ³
------------	---	-----	----------------------------------

150 - 400

234

VITESSE DE SEDIMENTATION

1 ^{ère} Heure	:	19	mm
2 ^{ème} Heure	:	50	mm

Normales

Antériorités

H : VS < Age/2
F : VS < (Age+10) / 2

21

58

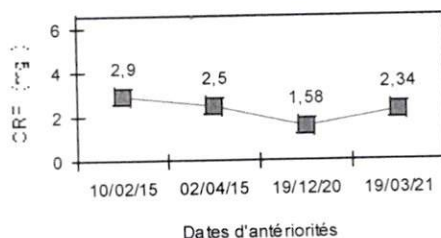
BIOCHIMIE

PROTEINE C REACTIVE (CRP) : 2,34 mg/l

< 5

19/12/20

1,58



MIYA CHRAIBI
Pharmacien Biologiste



مختبر التحليلات الطبية ستاندال

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES STENDHAL

Miya CHRAIBI

Pharmacien Biologiste
Diplômée de l'Université de Montpellier
Ancienne Interne au CHU de Montpellier

Dossier ouvert le : 19/03/21

Prélèvement effectué à 09:47

Edition du : 19/03/21

DES DE BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE - BIOCHIMIE - HÉMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE
PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE

Madame AIT M HAMED KHADIJA

Docteur HANANE BOUGTEB

Réf. : 21C227

Page : 2/2

Compte Rendu d'Analyses

Normales Antériorités

19/12/20

peptide natriurétique B (proBNP)

(Technique Chimiluminescence ELECSYS 2010)

RESULTAT : 269 pg/ml

interprétation des résultats:

diagnostic de l'insuffisance cardiaque chronique (ICC):

Inf. à 75 ans:

- Inf. à 125 pg/ml: ICC très improbable
- Sup. à 125 pg/ml: ICC possible

Sup. à 75 ans:

- Inf. à 450 pg/ml: ICC très improbable
- Sup. à 450 pg/ml: ICC possible

Diagnostic de l'insuffisance cardiaque Aigue (ICA):

Quel que soit l'âge:

- Inf. à 300 pg/ml: ICC très improbable

Inf. à 50 ans :

- 300-450 pg/ml: ICA possible
- Sup. à 450 pg/ml: ICA probable

De 50 à 75 ans:

- 300-900 pg/ml: ICA possible
- Sup. à 900 pg/ml: ICA probable

>75 ans:

- 300-1800 pg/ml: ICA possible
- Sup. à 1800 pg/ml: ICA probable

HORMONOLOGIE

PROCALCITONINE

RESULTAT : < 0,05 ng/ml < 0,5

MIYA CHRAIBI
Pharmacien Biologiste